

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1240

15 mai 2014

SOMMAIRE

bitcom. S.A.	59520	Infracapital F2 Thor Holdings S.à r.l.	59474
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	59495	INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent qua- rantième (440.) S.e.c.s.	59515
Calisson	59494	Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.	59520
Caravela s.à r.l.	59513	Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.	59508
Chicama Investments S.A.	59504	Luca Holding S.A.	59486
Compostilla Re S.A.	59512	Mars Propco 14 S.à r.l.	59485
Condilux S.à r.l.	59512	Next S.à r.l.	59495
Costdiff s.à r.l.	59513	Ngam S.A.	59509
Credit Suisse BG Investments (Luxem- bourg) S. à r.l.	59514	Recklinghausen REO Propco S.à r.l.	59518
Eaton Holding S.à r.l.	59513	Securo Pro Lux S.A.	59515
Eaton Holding VIII S.à r.l.	59514	SH Fitness Frabelux	59516
ECF Cardiff Office S.à r.l.	59499	Société de Réassurance Vallaroché	59504
Ecore Luxembourg S.A.	59505	Soedif Investment S.A.	59504
ECS Logistic, Sàrl	59519	Sunningdale Properties II S.A.	59485
EECF Istra S.à r.l.	59498	Sunningdale Properties II S.A.	59498
Eircom Holdco S.A.	59499	Swiss Re Funds (Lux) I	59503
Expansion Immobilière S.A.	59499	Tabagro S.à r.l.	59508
Finances & Consulting Luxembourg S.A.	59507	Tenderness S.A., SPF	59506
Finpadana International S.A.	59506	Thames Acquisition I S.à r.l.	59518
First State Investments GIP Management S.à r.l.	59507	THB JV S.à r.l.	59509
Funding Loop Holding S.à r.l.	59503	TMC Finance S.A.	59509
Glencore Finance (Europe) S.A.	59503	Tomaz Investment Holding S.A.	59504
HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.	59506	Treshold Eagle S.A. - SPF	59507
HECF Metropolitan S.à r.l.	59498	Union & Will S.A.	59505
		W.Thielen s.à r.l.	59515

Infracapital F2 Thor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 164.194,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.180.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of the month of March,
Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Thor SLP L.P., a limited partnership company established under the laws of Scotland, having its registered office at 3 Ponton Street, Edinburgh EH3 9QQ, Scotland, and registered with the Companies House of Scotland under number SL15851 (hereafter, the “Shareholder”),

hereby represented by Mrs Nathalie STEFFEN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the proxyholder of the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to establish.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Infracapital F2 Thor Holdings S.à r.l.”, which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the “Company”), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “Articles”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and loans, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg and/or abroad.

The Company may invest directly or indirectly in real estate, intellectual property rights, or any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures and any type of debt or equity securities such as (but not limited to) preferred equity certificates, such securities being convertible or not.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or to third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

Finally, the Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at one hundred sixty four thousand seven hundred ninety four Norwegian Kroner (NOK 164,794) represented by one hundred sixty four thousand seven hundred ninety four (164,794) shares. Each issued share has a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.

Art. 6. Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Chapter III. - Managers, Statutory auditors

Art. 9. The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers or class B managers.

Art. 10. The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Art. 11. The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

Art. 12. The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

Art. 13. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes, copies and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

The resolutions adopted by the single manager shall be documented in writing and signed by the single manager.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

Art. 14. In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A managers or as class B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 15. The manager(s) or the board of managers, as the case may be, assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager (s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

The Company shall indemnify any member of the board of managers, officer or employee of the Company and, if applicable, his successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Art. 16. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his/their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Even after cessation of their mandate or function, any manager, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés à responsabilité limitée.

Art. 19. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 20. The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held on 25 April at 2:15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The board of managers may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Any general meeting of shareholders shall be presided over by a president or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The president of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The president, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting of shareholders.

Art. 25. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amend-

ment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 26. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau of the general meeting of shareholders and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders may be signed by the president of the general meeting of shareholders, the secretary of the general meeting of shareholders or a manager.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

If the Company has several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 28. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 29. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Chapter VI. - Liquidation, Final provisions

Art. 30. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 31. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fourteen.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, the above-named party, represented as stated above, has subscribed for the one hundred sixty four thousand seven hundred ninety four (164,794) shares.

All these shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of one hundred sixty four seven hundred ninety four thousand Norwegian Kroner (NOK 164,794) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary, who has drawn up the present deed, declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons have been elected as managers for an indefinite period:

a) Mr Milton Fernandes, manager, born on 12 December 1961 in Selangor, Malaysia, professionally residing at Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, United Kingdom, as class A manager;

b) Mr Antonio Botija, manager, born on 18 October 1976 in Madrid, Spain, professionally residing at Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, United Kingdom, as class A manager;

c) Mr Douwe Terpstra, manager, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, the Netherlands, professionally residing in at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

d) Mr Arnaud Delvigne, manager, born on 3 November 1983 in Bastogne, Belgium, professionally residing in at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mars,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Thor SLP L.P., une société en commandite (limited partnership) établie en vertu du droit écossais, établie et ayant son siège social au 3, Ponton Street, Edimbourg EH3 9QQ, Ecosse et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de l'Ecosse sous le numéro SL15851 (ci-après, l'"Associé"),

représentée par Madame Nathalie STEFFEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Infracapital F2 Thor Holdings S.à r.l." qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août

1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les “Statuts”).

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement de parts sociales, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers et prêts et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans d'autres partenariats et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg et/ou à l'étranger.

La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance ou de capital de toute nature y inclus, mais sans limitation, des preferred equity certificates convertibles ou non.

D'une manière générale, la Société peut octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement) ou à des tiers, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres, ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze couronnes norvégiennes (NOK 164.794) représenté par cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (164.794) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le ou les associés pourront décider de qualifier les gérants comme gérants de classe A ou gérants de classe B.

Art. 10. Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Art. 11. Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Art. 12. Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra représenter un ou plusieurs gérants.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance pourra déterminer de temps à autre.

Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Art. 13. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des copies ou extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux, copies et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Les résolutions adoptées par le gérant unique sont consignées par écrit et signées par gérant unique.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Art. 14. A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de classe A ou gérants de classe B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

La Société indemniserà tout membre du conseil de gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Art. 17. Sous réserve de l'approbation de l'associé unique ou des associés, le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout gérant, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil de gérance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée.

Art. 19. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 20. Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associées régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 21. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le 25 avril à 14.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. A moins qu'il n'y ait qu'un (1) associé unique, les associés peuvent également se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidia-

rement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

Art. 23. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Le conseil de gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un associé aux assemblées générales des associés.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 26. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale des associés et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les copies ou extraits de résolutions adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée générale des associés, le secrétaire de l'assemblée générale des associés ou un gérant.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chapitre V. - Année sociale, Comptes, Distributions de profits

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 29. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Chapitre VI. - Liquidation, Dispositions finales

Art. 30. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Art. 31. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée, agissant par son mandataire, déclare souscrire les cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (164.794) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze couronnes norvégiennes (NOK 164.794) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante préqualifiée, agissant par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Milton Fernandes, gérant, né le 12 décembre 1961 à Selangor, Malaysia, demeurant professionnellement à Laurence Poutney Hill, EC4R OHH Londres, Royaume Uni, comme gérant de classe A;
 - b) Monsieur Antonio Botija, gérant, né le 18 octobre 1976 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement à Laurence Poutney Hill, EC4R OHH Londres, Royaume Uni, comme gérant de classe A;
 - c) Monsieur Douwe Terpstra, gérant, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérante de classe B; et
 - d) Monsieur Arnaud Delvigne, gérant, né le 3 novembre 1983 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérante de classe B.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante pré-mentionnée, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: N. STEFFEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 mars 2014. Relation: DIE/2014/2951. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037571/610.

(140042889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Mars Propco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.306.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038304/17.

(140044063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.197.

—
Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 6. März 2014

Am 6. März 2014 hat der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Annahme der Rücktritte von Herrn Tom Wagner, Aloyse Wagner und Luc Tapella als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Herrn Pierre-Alexandre HUMBLLOT, geboren am 2. Dezember 1974 in Nancy, Frankreich, mit beruflicher Adresse in: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, als alleiniges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur ordentlichen Jahreshauptversammlung der Gesellschaft, welche im Jahre 2019 stattfinden wird.

Das alleinige Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ist somit:

- Herr Pierre-Alexandre HUMBLLOT.

Luxembourg, den 12. März 2014.

SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2014037847/21.

(140042656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Luca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.196.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

ABUNDIA S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Panama, with registered office at Marbella, East 54th Street # 3A, Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry at Microjacket under number 806336,

duly represented by Mr Daniel ADAM, employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 6 March 2013.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established a public limited company (*société anonyme*) under the name of “LUCA HOLDING S.A.”, (hereafter called the “Company”), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trade-marks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The authorised capital is set at EUR 1.000.000.- (one million) represented by 1.000.000.- (one million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of the month of May at 10.00 a.m. and for the first time in two thousand and fifteen.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers.

Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (*commissaire aux comptes*), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December, two thousand and fourteen.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital EUR	Paid-up Capital EUR	Number of Shares
ABUNDIA S.A.	31,000.-	7,750.-	31,000.-
TOTAL	31,000.-	7,750.-	31,000.-

The 31,000 shares of the Company have been paid up to 25 % by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The founding shareholder, represented by the proxy holder, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).

2. The sole shareholder resolves to appoint the following person as director:

- Mr Daniel ADAM, born on April 23, 1971 in Messancy, (Belgium) residing professionally at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare;

The sole shareholder resolves to appoint L'Alliance Révision SARL, a private limited company, with registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 46498, as statutory auditor.

3. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the date of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, two thousand and fourteen.

4. The registered office of the Company is set at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

ABUNDIA S.A., une société constituée sous les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social à Marbella, East 54th Street # 3A, Panama, République de Panama, immatriculée auprès du Public Registry sous le numéro 806336,

dûment représentée par Monsieur Daniel ADAM, salarié, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 6 mars 2013.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art.1^{er} . Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «LUCA HOLDING S.A.», (appelée ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger devaient se produire ou être imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 1.000.000,- (un million) représenté par 1.000.000,- (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le second mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en deux mille quinze.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille quatorze.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le souscripteur prédit a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital Souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
ABUNDIA S.A.	31.000,-	7.750,-	31.000,-
TOTAL	31.000,-	7.750,-	31.000,-

Les 31.000 actions de la Société ont été partialement libérées à concurrence de 25 % par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

59494

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représenté par le mandataire, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. L'actionnaire unique décide de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur:

- Monsieur Daniel ADAM, né à Messancy (Belgique) le 23 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.;

L'actionnaire unique décide de nommer L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 46498, en qualité de commissaire aux comptes.

3. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre deux mille quatorze.

4. Le siège social de la Société est établi à L-1610, Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2014. Relation: LAC/2014/10748. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037662/475.

(140043422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Calisson, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.832.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mars 2014 au siège social de la société

1. L'Assemblée prend acte de démissions de l'Administrateur Unique ALTER DIRECTORS Sàrl, 163 Rue du Kiem L-8030 Luxembourg RCS 113.133 et décide de procéder à la nomination en qualité d'Administrateur Unique:

- Monsieur Bruno ABBATE, né le 02 Septembre 1965 à Santa Maria di Capua Vetere (Italie) et résident professionnellement à 163, Rue du Kiem L-8030 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALISSON S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014039997/17.

(140046450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Next S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.032.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.332.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 13 décembre 2013

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Louis VEGAS-PIERONI expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont nommés nouveaux gérants avec pouvoir de signature B de la société, pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

NEXT S.À.R.L.

Référence de publication: 2014039629/17.

(140045237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

—
In the year two thousand and fourteen, on twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.934 (the Company). The Company was incorporated on 17 February 2006 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1046 dated 30 May 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 29 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 860 dated 11 May 2007.

The Meeting is presided by Mr Hinnerk KOCH, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri.

The chairman appoints Ms Marilyn KRECKE, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Liridon ELSHANI, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded on an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the representative of the shareholders and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having each a par value of USD 2.29 and representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 2. appointment of the liquidator (Liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- and
3. determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
 4. Miscellaneous

After deliberation, the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Marcel STEPHANY, chartered accountant, born on 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer upon the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately on thousand and three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 114.934 (la Société). La Société a été constituée par acte notarié devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N 1046 du 30 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N 860 du 11 mai 2007.

La séance est présidée par Monsieur Hinnerk KOCH, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, avec adresse professionnelle à in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Il est collectivement référé au président, secrétaire et scrutateur ci-après comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par le mandataire des actionnaires

représentés et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

Il. il ressort de la liste des présences que toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions avec valeur nominale de USD 2,29 et représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une convocation dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers

Après délibération, le Bureau a, à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de placer la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, agissant en qualité de Liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur de liquider les actifs et payer les dettes de la Société, au mieux de ses possibilités et en accord avec les circonstances, et de remettre un rapport de liquidation.

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations au nom de la Société, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des actionnaires.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, au nom et pour le compte de la Société, d'exécuter et accomplir les obligations de tout accord ou document nécessaires pour la liquidation de la Société, et pour la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée dans le présent acte.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte

Signé: H. Koch, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2014. LAC/2014/10796. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038063/144.

(140044176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 79.197.

Les statuts coordonnés au 6 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014039782/11.

(140045558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

HECF Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.779.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014

L'Associé Unique de HECF Metropolitan S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Metropolitan S.à r.l.

Référence de publication: 2014038826/18.

(140045091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

EECF Istra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 112.550.

—
EXTRAIT

Nous informons les tiers que:

- suite à la vente de parts sociales du 11 mars 2014, la société EECF Arena S.à r.l. ayant son siège au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112551, a vendu des parts sociales détenues dans la Société à la société Gerrard Consultancy Services Limited ayant son siège social au 3rd Flor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, 1110 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 1695917.

- La société EECF Arena S.à r.l. détient 1, 920 parts sociales.

- La société Gerrard Consultancy Services Limited détient 2,080 parts sociales.

- L'adresse du siège social de la société Gerrard Consultancy Services Limited ne contient pas de numéro de rue.

Il a été décidé d'accepter, d'approuver et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

EECF Istra S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2014038757/25.

(140044295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.215.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038753/14.

(140044899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

ECF Cardiff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 141.114.

EXTRAIT

En date du 14 février 2014, l'actionnaire unique de la société a pris la résolution de renouveler le mandat de gérant de la société de Monsieur Philippe CHAN et de Monsieur Jimmy TONG SAM avec effet immédiat et qui prendront à fin à l'issue de l'assemblée générale annuel des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un administrateur

Référence de publication: 2014038755/15.

(140044748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of February,
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg

there appeared:

Mrs Joanna Plichta, private employee, with professional address at Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Eircom Holdco S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.462 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Board on February 3, 2014 (the Resolutions).

An extract of the minutes of the Resolutions, signed *in* *variety* by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated April 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1442 dated June 9, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette on July 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2155 dated August 30, 2012 and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has an issued share capital of forty five thousand nine hundred and twenty nine Euro and twenty nine cents (EUR 45,929.29) represented by fully paid up shares consisting of four million, fifty thousand, four hundred and sixty

nine (4,050,469) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five hundred and forty two thousand four hundred and sixty (542,460) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

III. Article 6 of the Articles provides as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at forty-five thousand nine hundred and twenty-nine Euro and twenty-nine cents (EUR 45,929.29) fully paid up shares consisting of four million, fifty thousand, four hundred and sixty nine (4,050,469) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five hundred and forty-two thousand four hundred and sixty (542,460) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each”.

6.1bis. In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of nine hundred million one thousand Euro (EUR 900,001,000) which will consist in a maximum of:

- (i) ninety billion ninety thousand (90,000,090,000) Class A Shares, with a par value of one Cent (EUR 0.01) each; and
- (ii) ten thousand (10,000) Class C Shares, with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

6.2. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

The Board may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

6.3. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles set by the Articles or, as the case may be, the Law.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of twenty two Euro and four cents (EUR 22.04) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of forty five thousand nine hundred and twenty nine Euro and twenty nine cents (EUR 45,929.29) represented by fully paid up shares consisting of four million, fifty thousand, four hundred and sixty nine (4,050,469) Class A shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five hundred and forty-two thousand four hundred and sixty (542,460) Class B shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each to forty five thousand nine hundred and fifty one Euro and thirty three cents (EUR 45,951.33) by the creation and issuance of two thousand two hundred and four (2,204) new Class A Shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Share Issue).

(b) authorise any employee of TMF Luxembourg S.A., having his/her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- two thousand two hundred and four (2,204) Class A shares by Cheyne Credit Opportunity CDO I B.V.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in cash in a total amount of twenty two Euro and four cents (EUR 22.04) made by the above subscriber, as approved by the Resolution.

The new shares issued pursuant to the Resolution were issued as of February 3, 2014.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at forty five thousand, nine hundred and fifty one Euro and thirty three cents (EUR 45,951.33) represented by fully paid up shares consisting of four million, fifty two thousand, six hundred and seventy three (4,052,673) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five hundred and forty-two thousand four hundred and sixty (542,460) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.”

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de février,
par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Madame Joanna Plichta, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Eircom Holdco S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.462 (la Société),

en vertu de la décision prise par le Conseil le février 3, 2014 (la Décision).

Un extrait des procès-verbaux de la Décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu de la Décision, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 du 9 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 30 août 2012 et pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant du 12 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de quarante-cinq mille neuf cent vingt-neuf euros et vingt-neuf centimes (EUR 45.929,29) représenté par des actions entièrement libérées se composant de quatre millions cinquante mille quatre cent soixante-neuf (4.050.469) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542.460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 6 des Statuts prévoit ce qui suit:

6.1. Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille neuf cent vingt-neuf euros et vingt-neuf centimes (EUR 45.929,29) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions cinquante mille quatre cent soixante-neuf (4.050.469) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542.460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.1bis. En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé de neuf cents millions mille euros (EUR 900.001.000) qui sera composé au maximum de:

(i) quatre-vingt-dix milliards quatre-vingt-dix mille (90.000.090.000) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(ii) dix mille (10.000) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.2. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances contre la Société ou de toute autre manière (y compris l'émission et/ou l'exercice de Warrants que la Société peut émettre) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

Le Conseil peut déléguer à une personne valablement mandatée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie des nouvelles actions émises dans le cadre du capital autorisé.

6.3. Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.»

IV. Le Conseil, conformément à la Décision, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux euros et quatre centimes (EUR 22.04) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-cinq mille neuf cent vingt-neuf euros et vingt-neuf centimes (EUR 45.929,29) représenté par des actions entièrement libérées se composant de quatre millions cinquante mille quatre cent soixante-neuf (4.050.469) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542.460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à quarante-cinq mille neuf cent cinquante et un euros et trente-trois centimes (EUR 45.951,33) par la création et l'émission de (i) deux mille deux cent quatre (2.204) nouvelles Actions de Classe A de la Société d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (l'Emission d'Actions);

(b) d'autoriser tout employé de TMF Luxembourg S.A., dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été souscrite comme suit:

- deux mille deux cent quatre (2.204) Actions de Class A par Cheyne Credit Opportunity CDO I B.V.

L'Emission d'Actions a été libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux euros et quatre centimes (EUR 22.04) de fait par le souscripteur ci-dessus, conformément à la Décision.

Les nouvelles actions émises en vertu de la Décision ont été émises à compter du février 3, 2014

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille neuf cent cinquante et un euros et trente-trois centimes (EUR 45.951,33) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions cinquante-deux mille six cent soixante-treize (4.052.673) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante (542.460) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant d'environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: J. PLICHTA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 février 2014. Relation: DIE/2014/1630. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038750/188.

(140044992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Funding Loop Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.880.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé avec effet au 6 mars 2014, que l'associé unique Rocket Internet GmbH a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Global Fin Tech Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B184665, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, avenue J. P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Global Fin Tech Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

CIS Internet Holding (GP)

Signature

Référence de publication: 2014038775/19.

(140044425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039748/9.

(140045741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

Il résulte des résolutions signées des actionnaires de la Société du 11 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Xenia Kotoula en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 28 février 2014; et

- de confirmer que le Conseil d'Administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Jacob Mudde;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano;

* Monsieur Robert Jan Schol;

* Monsieur Steven Frank Kalmin; et

* Monsieur Andréas Peter Hubmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014038188/26.

(140043751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroche, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014038437/12.

(140044158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Chicama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.797.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 10 mars 2014**Quatrième résolution*

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

CHICAMA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014038116/16.

(140043990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Tomaz Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.469.

Remplace la 1^{ère} version (art 6bis du règlement Grand-Ducal modifié le 23 janvier 2003 concernant le RCS).

Dépôt initial au RCS: L130109163

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038471/11.

(140043869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Soedif Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.934.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Comparaît:

Mr Vladimir Shuranov, avec adresse privée au 115054 B. Pionerskaya, 33/1, app. 45, Moscou, Russie

ici représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel requiert le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «Soedif Investment S.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1621 du 10 août 2010;

- que l'actionnaire unique, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société anonyme «Soedif Investment S.A.», celle-ci ayant cessé toute activité;

- que l'actionnaire unique, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société «Soedif Investment S.A.», qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société «Soedif Investment S.A.» est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société, pour l'exercice de leurs mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014038439/43.

(140043966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Ecore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 19.793.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2014038140/10.

(140043679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Union & Will S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.266.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 25 octobre 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Maître Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur intervenue en date du 24 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BODELET demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marc BODELET terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour UNION & WILL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038479/17.

(140043565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.400,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.565.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014039473/18.

(140045165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Tenderness S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 février 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Pierre SCHILL,

Madame Sabrina COLLETTE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE GLACIS

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels aux 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

P. SCHILL / S. COLETTE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2014038462/19.

(140043662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Finpadana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.468.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mars 2014, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

Sont réélus Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Fabio FILIPPINI, né le 19 août 1972 à Reggio nell'Emilia, demeurant au 13/a, Via Aldo Moro, I-42013 Casalgrande (Italie)

- Monsieur Franco MANFREDINI, né le 07 janvier 1940 à Scandiano (Italie), demeurant au 1, Via Bosco, Scandiano (Italie)

Et réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, né le 20 mai 1967 à Sorrenco (Suisse), demeurant professionnellement au 26, Carabella, CH6582 Pianezzo (Suisse)

Suite au non renouvellement en qualité d'Administrateur de:

- Madame Mireille GEHLEN

Est élu en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est également élu en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Madame Martine STIEVEN, née le 08 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039437/29.

(140045703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Finances & Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 87.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014039433/10.

(140045932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement First State Global Investment Partners FT-SV modifié au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour First State Investments GIP Management S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014039418/15.

(140045867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Treshold Eagle S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires du 17 mars 2014 a nommé comme nouvel administrateur:

- Monsieur Johan Cornelis Hermanus VAN DER WINDT, demeurant au 4, avenue des Ligures, MC-98000 Monaco, administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2014039113/15.

(140044848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 62.762.

—
Extrait du Conseil d'administration tenu le 11 Mars 2014

Le Conseil d'Administration a décidé d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration, avec effet 11 Mars 2014, Monsieur Pascal Verdin-Pol, résidant professionnellement au 35 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014038845/15.

(140044565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 102.372.

—
L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme WHOLESAL & LOGISTICS S.A., avec siège à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.699,

ici représentée par Monsieur Florent KLING, juriste, avec adresse professionnelle à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich et par Madame Pascale FEYEREISEN, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 février 2014.

La procuration signée ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de TABAGRO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 102.372, constituée suivant acte notarié en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 593 du 13 décembre 1993 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1783 du 23 août 2007.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requiert le notaire soussigné de prendre acte de la résolution unique comme suit:

Résolution:

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich vers L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss et par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux mandataires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KLING, P. FEYEREISEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2014. LAC / 2014 / 10720. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039095/39.

(140044752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Ngam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

I. Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 20 août 2013.

En date du 20 août 2013, le Conseil d'administration de la Société a pris la résolution d'accepter la démission de Madame Patricia HORSFALL de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2013.

II. Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 27 janvier 2014.

En date du 27 janvier 2014, le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 17 mars 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

NGAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038979/17.

(140044527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Il résulte des actes de la Société que Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMC FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014039109/14.

(140044865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.096.406,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of January,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TAMWELVIEW EUROPEAN HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 (the "Shareholder"), hereby represented by Me Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 January 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of THB JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having share capital of twenty-six million forty-six thousand four hundred six United States Dollars (USD 26,046,406.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 499 on 24 February 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165909 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2075 of 27 August 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of eight million fifty thousand United States Dollars (USD 8,050,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-six million forty-six thousand four hundred six United States Dollar (USD 26,046,406.-) to an amount of thirty-four million ninety-six thousand four hundred six United States Dollar (USD 34,096,406.-).

2 To issue eight million fifty thousand (8,050,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight million fifty thousand United States Dollars (USD 8,050,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-six million forty-six thousand four hundred six dollars (USD 26,046,406.-) to an amount of thirty-four million ninety-six thousand four hundred six United States Dollar (USD 34,096,406.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eight million fifty thousand (8,050,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for eight million fifty thousand (8,050,000.) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of eight million fifty thousand United States Dollars (USD 8,050,000.) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eight million fifty thousand (8,050,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company’s share capital is set at thirty-four million ninety-six thousand four hundred six dollars of the United States of America (USD 34,096,406.-), represented by thirty-four million ninety-six thousand four hundred six (34,096,406) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand seven hundred euro (EUR 3.700,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-deux janvier,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDING S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit cent soixante-trois millions quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 863.091.500,-), ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 janvier 2014.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de THB JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-six millions quarante six mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.046.406,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 499 le 24 février 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165909 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 le 27 août 2013..

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions quarante six mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.046.406,-) à un montant de trente-quatre millions quatre-vingt-seize mille quatre cent six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 34.096.406,-).

2 Émission de huit millions cinquante mille (8.050.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions quarante-six mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.046.406,-) à un montant de trente-quatre millions quatre-vingt-seize mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 34.096.406,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit millions cinquante mille (8.050.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire à huit millions cinquante mille (8.050.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de huit millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.050.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre huit millions cinquante mille (8,050,000) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-quatre millions quatre-vingt-seize mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 34.096.406,-), représenté par trente-quatre millions quatre-vingt-seize mille quatre cent six (34.096.406,-) parts sociales d'une valeur d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille sept cent euros (EUR 3.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1069. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014039105/145.

(140043867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Compostilla Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 mars 2014

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Pour la société Compostilla Re S.A.

Référence de publication: 2014038677/14.

(140044799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Condilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 29, rue des Cigales.

R.C.S. Luxembourg B 38.799.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 13 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société CONDILUX s.à r.l., en liquidation, avec siège social à 29, rue des Cigales, L-1336 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame la Présidente le Juge-Commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 4 avril 2014.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014038711/20.

(140045008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Eaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 811.375.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.714.

—
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Madeira SGPS Lda, ayant son siège social à Avenida Arriaga 50, 9001-801 Funchal, Madère, enregistré sous le numéro de registre de Commerce 06314/021217 à Madère:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch de son poste d'administrateur de Eaton Holding Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Johannes Vosman, née à Luxembourg (Luxembourg) le 1^{er} octobre 1960, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité d'administrateur de Eaton Holding Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.
Pour Eaton Madeira SGPA Lda
Signature

Référence de publication: 2014038745/20.

(140044946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Costdiff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.594.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038712/14.

(140044940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Caravela s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1533 Luxembourg, 10, rue des Forains.

R.C.S. Luxembourg B 39.595.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038688/14.

(140045111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Eaton Holding VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.020.

—
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Holding V Sàrl, ayant son siège social à 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et de sociétés sous le numéro B128126:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch de son poste de gérant de Eaton Holding VIII Sàrl

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Alexis Hubert de son poste de gérant de Eaton Holding VIII Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Bruno Lawarée, née à Namur (Belgique) le 4 février 1975, et ayant comme adresse professionnelle 7 route de la Longeraie, 1110 Morges (Suisse), en qualité de gérant de Eaton Holding VIII Sàrl pour une durée de six années

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Johannes Vosman, née à Luxembourg (Luxembourg) le 1^{er} octobre 1960, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Holding VIII Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour Eaton Holding V Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014038746/26.

(140044890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Credit Suisse BG Investments (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.863.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société le 26 février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 28 Février 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Jorge Perez Lozano;

* Monsieur Jerry Smith;

* Monsieur Manuel Ribeiro; et

* Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014038681/24.

(140044866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.192.

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Baachergaass L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B160192 sind

1. INNCONA Management S.à.r.l mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, als alleinige Kommanditistin.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Gesellschaft hat ein Stammkapital von 70.000 €.

B. Die Gesellschaft wird rückwirkend zum 31.12.2009 aufgelöst.

Die alleinige Kommanditistin, die TEMTEX Management S. A., kündigt hiermit die Gesellschaft zum 31.12.2009. Die Gesellschaft wird rückwirkend auf den 31.12.2009 liquidiert.

C. Zum Liquidator wird die TEMTEX Management S. A., vertreten durch den Geschäftsführer Dipl. Volkswirt Joachim Grote, bestellt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen der Gesellschafterin TEMTEX Management S. A. und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 05.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Kommanditist

Référence de publication: 2014038528/30.

(140043294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014039842/10.

(140045579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Securo Pro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.232.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Reinolf Dibus hat sich mit Wirkung zum 1. August 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2014.

Für Securo Pro Lux S.A.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014038421/14.

(140043721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

SH Fitness Frabelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 163.018.

L'an deux mil quatorze, le sept mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Michaël ANDRE, commerçant, né à Huy (B), le 18 septembre 1972, demeurant à B-4180 Hamoir, 23, Rue du Vieux Chemin d'Aywaille

2) Monsieur Marc HOUBEN, consultant, né le 31 août 1973 à Rocourt (B), demeurant à B-4190 Werbomont, 26, Route de Bastogne

Le comparant Monsieur Michaël ANDRE prénommé, est associé unique de la société à responsabilité limitée «SH FITNESS FRABELUX» avec siège social à L-9572 Weidingen, 1, Rue des Vieilles Tanneries, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 octobre 2011 sous le numéro 2483, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 163.018

Les deux comparants, exposent au notaire instrumentant ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Michaël ANDRE, prénommé, cède par les présentes 50 (cinquante) parts sociales Monsieur Marc HOUBEN, prénommé, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix.

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre de la part du cédant.

Acceptation de la cession de parts sociales

Monsieur Michaël ANDRE, prénommé, déclare accepter, en tant que gérant, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, cette cession déclarant qu'ils n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite à la prédite cession les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- Monsieur Michaël ANDRE, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Marc HOUBEN, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts	100

Première Résolution

Suite à cette cession des parts les deux associés décident de modifier l'article 5 des statuts:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Michaël ANDRE, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Marc HOUBEN, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts	100

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

Deuxième Résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société de SH FITNESS FRABELUX en SH FRABELUX et modifient l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SH FRABELUX.»

Troisième Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Weidingen à L-9780 Wincrange, 66b, Route de Lullange et en conséquence modifient l'article 2 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wincrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Quatrième Résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et l'article 4 y relatif:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger pour son compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation, toute activité de prestation de services, de consultance, d'assistance administrative et stratégique ainsi que la production de biens, de commercialisation, de marketing et d'agent ou de mandataire commercial et industriel, notamment dans le secteur du sport professionnel et amateur et dans le domaine de la construction.

La société peut procéder à toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant pour son compte que pour le compte de tiers, qui peuvent promouvoir ou contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social de la société, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Cinquième Résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 relatif à la gestion de la société:

« **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs. L'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale sont autorisés d'accorder la gestion journalière à une ou plusieurs personnes.»

Sixième Résolution

Les associés décident de nommer un deuxième gérant technique, à savoir Monsieur Marc HOUBEN, prénommé. Monsieur Michaël ANDRE, prénommé, est également nommé gérant technique.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de chacun des gérants techniques. Pour tout acte ne rentrant pas dans le cadre de la gestion journalière, la société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe des gérants techniques.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite au changement de l'objet social opéré par le présent acte ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à cette nouvelle activité.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 1100,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: Andre, Houben, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 11 mars 2014. Relation: WIL/2014/170. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038436/98.

(140044099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Recklinghausen REO Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Thames Acquisition I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.963.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oracle REO Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 156069 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 25, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Thames Acquisition I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176.963 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1404 on June 13, 2013 and amended for the last time by a deed enacted on May 3, 2013 by the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1553 on June 29, 2013 (hereafter referred to as the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Recklinghausen REO Propco S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Recklinghausen REO Propco S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" Art. 1. The name of the company is "Recklinghausen REO Propco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by surname, Christian name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oracle REO Holdco S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.069 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 février 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire d'acter que

La partie comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de la société Thames Acquisition I S.à r.l., établie et ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.963 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1404 le 13 juin 2013 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 3 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1553 le 29 juin 2013 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l' «ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Recklinghausen REO Propco S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Recklinghausen REO Propco S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Recklinghausen REO Propco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 mars 2014. LAC/2014/10291. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038453/96.

(140044206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

ECS Logistic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6496 Echternach, 21, Montée de Troosknepchen.

R.C.S. Luxembourg B 96.178.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014038756/10.

(140044705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.336.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 18 février 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 28 février 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants, et ce avec effet au 28 février 2014:

- Madame Virginie DOHOGNE, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Johan DEJANS, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Hille-Paul SCHUT, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Douwe TERPSTRA, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Joost TULKENS, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Wilfred VAN DAM, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014038224/23.

(140043929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

bitcom. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.608.

—
Bezug auf die außerordentliche Generalversammlung vom 13. September 2011

Erster Beschluß:

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmitglieder Wolfgang Reiß, Katja Götten-Reiß und Alexandra Terres-Weirich abuberufen. Die Generalversammlung beschließt, den Rechnungskommissar Frank Peuckmann abzuberufen.

Zweiter Beschluß:

Die Generalversammlung beschließt, als einzigen Verwalter

Herrn Markus Terres

42, Route de Luxembourg

L-6450 Echternach

zu berufen.

Dauer des Mandats: unbegrenzt

Bestellungsdatum: 13/09/2011

Dritter Beschluß:

Die Generalversammlung beschließt, als Rechnungskommissar

Frau Alexandra Terres-Weirich

Im Hühberg 3

54344 Kenn

zu berufen.

Dauer des Mandats: unbegrenzt

Bestellungsdatum: 13/09/2011

Echternach, den 13. September 2011.

Référence de publication: 2014038561/29.

(140044291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.
